

Paris,  
Le 9 janvier 2018

## **LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIE SES DECRETS INEFFICACES EN CATIMINI LES ORTHOPHONISTES POURSUIVENT LEUR COMBAT POUR L'ACCES AUX SOINS**

Les orthophonistes, diplômés à bac+5, sont sous-classés dans la fonction publique à des niveaux de salaires bac+2 ou 3. Après un décret de « sous-reclassement » passé en plein mois d'août ([communiqué de presse](#)), le gouvernement a signé un décret de report d'un an de ce reclassement qui a été publié... le 23 décembre 2017 ! Faire le choix des périodes les plus creuses pour faire passer les décisions les plus injustes relève des méthodes peu glorieuses de ce gouvernement.

Aucune justification de cet état de fait préjudiciable à l'accès aux soins n'a jamais été fournie. Les 950 équivalents temps-plein concernés, majoritairement contractuels et quasi uniquement des femmes (97 %), sont méprisés.

Déjà près d'une centaine de parlementaires ont posé une question orale ou écrite à Agnès Buzyn concernant ce problème de Santé Publique. La ministre actuelle se contente d'une réponse en copié-collé de celle de l'ancienne ministre, Marisol Touraine.

Les méthodes ne changent pas... et la situation continue de s'aggraver : les postes se morcellent, se précarisent et ne sont finalement plus pourvus ; les patients bénéficient de plus en plus rarement d'interventions adaptées par les professionnels de santé experts des troubles de l'oralité, de la déglutition, du langage ; les étudiants futurs professionnels ne sont plus formés.

Pourtant :

- L'importance du sujet est scientifiquement prouvée : la Haute Autorité de Santé (HAS) a exposé récemment grâce aux résultats de l'indicateur de qualité et de sécurité des soins (IQSS) que les patients ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) ne sont pas suffisamment pris en charge pour la rééducation, notamment les troubles de la déglutition (cf. résultats publiés sur [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr)).
- Dans tous les territoires des élus de terrain et des professionnels de santé dénoncent depuis des années la disparition insupportable de l'accès aux soins orthophoniques dans les établissements de santé. Plusieurs membres du gouvernement actuel l'ont même dénoncé publiquement.
- La situation est claire : faute d'un salaire juste, aligné sur les grilles salariales d'autres professions de niveau bac+5 dans les hôpitaux (soit une différence de 3 000 à plus de 10 000 € par an), les orthophonistes refusent de travailler dans les établissements de soins.

Mais la ministre de la Santé n'apporte aucune réponse efficace, et refuse d'en discuter.

La Fédération Nationale des Orthophonistes poursuit son combat pour sensibiliser et mobiliser les parlementaires, les élus locaux, les représentants des employeurs, les représentants des patients sur cette disparition de l'orthophonie de l'hôpital, problème ignoré par le gouvernement.

Plus d'informations sur [www.fno.fr](http://www.fno.fr)

**Fédération Nationale  
des Orthophonistes**

145, Bd de Magenta  
75010 PARIS  
Tél. 01 40 35 63 75  
Fax. 01 40 37 41 42

[fno@wanadoo.fr](mailto:fno@wanadoo.fr)

[www.orthophonistes.fr](http://www.orthophonistes.fr)